

COMMUNE de BARBASTE

Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :16

Excusés :2

Absent :1

POUR :18

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS

LE 14 DECEMBRE à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de BARBASTE,
dûment convoqué le 04/12/2023 s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie,
sous la Présidence de Madame Valérie TONIN, Maire.

Présents :

Madame TONIN Valérie, Madame BEJNA Véronique, Madame BONA Aurélia, Monsieur SPECQUE Wilfrid, Madame NORMANT Ludivine, Madame RUPRET Joëlle, Monsieur DAUNES Michel, Monsieur BART Frédéric, Monsieur PAYEN David, Monsieur LAZARTIGUES Cyril, Madame BOREGO Fabienne, Madame FONT Marine, Monsieur MURILLO-RUIZ Fabien, Madame DUYNLAEGER Colette, Madame GAUCI Jacqueline et Madame KALB Marjorie.

Excusés :

Madame DUCOUSSO Isabelle (*pouvoir à Madame KALB Marjorie*),
Madame JAYLES Bernadette (*pouvoir à Madame DUYNLAEGER Colette*).

Absent :

Monsieur ALMEIDA Filipe.

DEL : 46/2023

**Objet : Désignation d'un référent municipal au sein du réseau Elu(e)s Ruraux Relais
Egalité**

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame la Maire indique aux membres de l'Assemblée Délibérante que depuis le Vendredi 18 novembre 2022, l'AMR47 a lancé l'opération E.R.R.E.

Cette opération conduit à la mise en place du réseau **Élu(e)s Ruraux Relais de l'Égalité**.

Ce projet est porté par l'AMRF sur l'ensemble du territoire français.

Il vise à mettre en place des actions confortant la place des femmes au quotidien et cela autour de trois axes :

- L'accès aux droits
- La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.
- L'autonomie financière et l'insertion professionnelle.

Le réseau ERRE souhaite mettre à profit la place essentielle des élus ruraux du fait de leur proximité avec leurs concitoyens et de leur présence au plus près du terrain pour lutter notamment contre les féminicides en milieu rural.

Madame la Maire précise que ce réseau sera formé par des référents municipaux volontaires :

des élus (ou des citoyens) nommés par leurs conseils municipaux, qui pourront être secondé par un autre élu.

Encadrés par le référent départemental, les acteurs de terrain, seront épaulés par les réseaux de professionnels, la gendarmerie et la MPF, pour recevoir les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité.

Les responsables conseilleront vers les structures de professionnels adaptées et y si nécessaire accompagnerons la victime

Une formation spécifique devra permettre à chacun de mieux cerner les mécanismes des VIF et le rôle de chaque référent municipal, à partir de cas vécus par les élus.

Puis les institutionnels (Conseil Départemental / services sociaux / pompiers gendarmerie / associations) présenterons les documentations spécifiques et les sites dédiés aux familles.

**Après avoir ouï l'exposé de Madame la Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,
le Conseil Municipal**

DECIDE :

► **DESIGNER Madame Joelle RUPPRET** 5ème Adjointe au Maire, comme référente municipale au sein du réseau ERRE.

La Secrétaire de séance, Marine FONT

La Maire, Valérie TONIN



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait et délibéré à BARBASTE, les mois, jour et an susdits.

Ont signé au Registre les membres présents. Pour copie conforme